



ÉTUDE DE CAS 23:

Un Correspondant du CEPRB enregistre un expert en biosécurité dans la liste d'experts en biosécurité.

Objectif:

Apprendre à enregistrer un expert dans la liste d'experts en biosécurité.

Références:

- « Guide pratique sur la liste d'experts en biosécurité » (Aller à: <https://bch.cbd.int/database/record-v4.shtml?documentid=101557>, ensuite faites défiler la page vers le bas pour dévoiler le lien de téléchargement) ou directement depuis <http://bch.cbd.int/database/attachment/?id=10937>
- Site de formation du CEPRB (Aller à <http://bch.cbd.int> > Aide (ou Ressources) Site de formation du CEPRB)
- Module de formation 06: Utilisation du centre de gestion
- Module de formation 07: Enregistrement d'informations dans le portail central du CEPRB
- Module de formation 08: Enregistrement d'informations nationales

Scénario:

Votre département a identifié un expert à inclure dans la liste d'experts en biosécurité.

- A. Veuillez utiliser le CV ci-joint pour enregistrer l'expert dans la liste.
- B. Identifiez quelques informations complémentaires que vous pourrez avoir besoin de demander à l'expert de fournir.

Si le temps le permet:

- C. Créez un compte d'utilisateur du CEPRB (utilisateur national autorisé) pour l'expert afin de lui permettre de mettre à jour ses informations personnelles directement à travers le portail central du CEPRB.

Note importante:

Assurez vous d'utiliser le **site de formation du CEPRB** pour cet exercice !

CV du Professeur Abe Cedarium

Résumé d'expertise

Il a géré le développement agricole pour plusieurs organisations nationales et internationales ; responsable de diriger des évaluations d'impact environnemental pour l'agence nationale d'évaluation des risques pendant 7 ans ; il a fait des conférences sur allergénicité de traits introduits dans des produits alimentaires ; il a écrit plusieurs travaux sur la biologie de la papaye modifiée.

Antécédents professionnels

Depuis 1999 :

Professeur de Développement Agricole
École Internationale de Biotechnologie
17 Bd des Agris
Alger, Algérie

Expérience additionnelle

Évaluateur du risque, Autorité en Sécurité alimentaire, Algérie
Chercheur, Institut de Recherche de Papaye, Hawaï

Coordonnées

M. Abe Cedarium
17 Bd des Agris
Alger, Algérie
Tél. : +213 (0)12 34 56 78
Courriel : abe@agris.dz

Renseignements divers

Date de naissance :	le 29 mai 1954
Citoyenneté :	Algérienne
Langues :	Français (langue maternelle), Arabe (couramment) Anglais (couramment)



ÉTUDE DE CAS 23 :

Un Correspondant du CEPRB enregistre un expert en biosécurité dans la liste d'experts en biosécurité.

NOTES POUR LE FORMATEUR

Objectif de la pratique :

Apprendre à utiliser le centre de gestion du CEPRB pour ajouter un expert en biosécurité à la liste et déterminer quelles informations complémentaires il faudrait demander à l'expert.

Pré-réquis:

Un compte d'utilisateur du CEPRB et l'accès au CEPRB

Notes :

Les utilisateurs peuvent travailler seul ou en petits groupes.

- Les participants doivent disposer d'un compte d'utilisateur personnel du CEPRB. Ils se connecteront au **site de formation du CEPRB** en utilisant leurs identifiants. Veuillez vous référer au module de formation "MO06" pour plus de précisions sur la création d'un compte d'utilisateur du CEPRB et sur l'utilisation du **site de formation du CEPRB**.
- Il vous est conseillé de configurer votre espace personnel de formation pour votre atelier avant de commencer cet exercice. Dans le cas contraire, les participants peuvent choisir l'espace public de formation, "Public BCH Training".

A la fin de cet exercice, le participant connecté en tant que « CN-CEPRB » devra valider les enregistrements soumis. Ensuite, le formateur (connecté en tant qu'« Administrateur: site de formation du CEPRB ») devra valider les enregistrements soumis afin que les participants puissent y avoir accès dans la section « liste des experts » du site de formation du CEPRB.

Une tâche en plus est prévue pour les participants qui finiront vite l'exercice. Elle se concentre sur la création d'un compte d'utilisateur de type 'expert' au CEPRB

pour la mise à jour directe des informations contenues dans l'enregistrement (voir étude de cas 03 – « Enregistrement de données dans le portail central du CEPRB : Gestion des utilisateurs nationaux autorisés »